



FORMATION CONTINUE

Bilan de progression : Optimiser la rencontre entre l'accompagnateur académique et le résident (BIP201)

SÉRIE LES ESSENTIELS POUR LA SUPERVISION DES RÉSIDENTS EN MÉDECINE DE FAMILLE

Public cible

Toute personne professeure assumant le rôle d'accompagnateur académique. Toute personne professeure supervisant des résidentes et résidents, et intéressée à développer ses capacités à les accompagner dans leur processus d'apprentissage.

Contexte

Être l'accompagnateur académique désigné pour un résident est l'une des tâches importantes confiées au superviseur en contexte clinique. Mais qu'est-ce que cela implique réellement et concrètement ? Certes, le superviseur s'engage à offrir un soutien longitudinal au résident, mais il s'implique également dans le développement des compétences de celui-ci par l'intermédiaire, entre autres, du plan d'apprentissage individualisé (PAI). Cette démarche permet au résident de faire périodiquement le point sur ses besoins d'apprentissage et de planifier les prochaines étapes pour poursuivre sa progression.

Cet atelier vous permettra d'expérimenter comment, avec le résident, faire un PAI et l'utiliser au quotidien pour fixer des cibles d'apprentissage pertinentes à l'aide d'objectifs « SMART ». Le superviseur pourra également gagner en confiance, bonifier ses compétences en tant qu'accompagnateur académique en s'appuyant sur un guide de discussion lors du bilan de progression.

Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

1. Utiliser efficacement les différents outils pédagogiques proposés qui

QUAND

Le 22 octobre 2024

de 9 h à 11 h 15

(Heures de l'Est)

DURÉE

2 heures

LIEU

Microsoft Teams

TÉLÉCHARGEZ OU CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS EN SUIVANT LE LIEN QUE VOUS RECEVREZ DANS UNE INVITATION CALENDRIER OUTLOOK.

Date limite d'inscription :
18 octobre 2024

- soutiennent la progression de la compétence du résident;
2. Accompagner le résident dans son processus d'apprentissage en l'aidant à faire le bilan de sa progression avec le PAI, en y incluant des objectifs «SMART»;
 3. Situer le rôle de l'accompagnateur académique au-delà de la progression du résident.

Référentiel de compétences pédagogiques

Le contexte d'enseignement de cette formation est :

- la supervision et l'encadrement en stage clinique;

Les compétences liées au processus d'enseignement (PIER) pour cette formation sont :

- Planifier des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation;
- Intervenir dans le cadre d'activités d'enseignement-apprentissage;
- Évaluer la performance des apprenants;
- Réfléchir quant à la qualité de son enseignement et s'engager dans une démarche de développement pédagogique.

Animation

Animation :

P^{re} Karine Bériault

P^{re} Louise Champagne

Conception :

P^{re} Luce Pélissier-Simard

P^{re} Louise Champagne

Accréditation

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke qui est pleinement agréé par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC). Pour les professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **2 heures** de formation accréditée. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

*Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **2 heures** d'activités de développement professionnel.*

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **2 heures** de section 1.*

*Ce programme d'apprentissage en groupe d'un crédit par heure répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **2 heures** de crédits MainPro+.*

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.